

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 799 accordant une permission à Mme Morim, des P.T.T

n° 799

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
28 juillet 1949

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1949

Date du numéro  
31 juillet 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 14 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; Uu l'arrêté n° 255 en date du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du bPersonnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis

**Vu** la demande de permission en date du 22 juillet 1949 formulée par M° Morin

**Vu** l'avis favorable du chef 'dn service des P.T.T

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Une permission d'absence de trois semaines a solde entière, pour en jouir a handa et au Davy (UC, 5 5), est accordée à M » Morin, dactylographe nuxiliaire, + catégorie, en service aux P.T.T Art, 2, — La présente décision, qui aura effet pour compter du 13 août 1884, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

*pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalR.*

**CHAMBOREDON**